



Conditions de participation aux cours et tarifs École-club Migros

1 Informations générales

1.1 Où trouver l'offre?

www.ecole-club.ch/Entreprises/bundesverwaltung

1.2 Qui peut bénéficier de l'offre de l'École-club Migros destinée à l'administration fédérale?

L'offre de l'École-club Migros destinée à l'administration fédérale s'adresse aux unités administratives et à leurs collaborateurs et collaboratrices faisant partie de la clientèle du Centre de formation de l'administration fédérale (CFAF).

1.3 Quelles langues et quels types de cours font partie de l'offre?

L'École-club Migros propose des cours d'allemand, de français, d'italien, d'anglais et, sur demande, de romanche et de suisse allemand.

Vous pouvez choisir entre des cours de perfectionnement, des cours de diplômes, des cours de conversation, des cours collectifs internes ou des coachings individuels.

1.4 Inscription

1.4.1 Que faut-il clarifier avant l'inscription?

Les cours sont payants (voir le point 2, Tarifs). L'École-club Migros facture ses services aux unités administratives. Avant de s'inscrire, les personnes intéressées doivent donc se renseigner auprès de leur responsable hiérarchique et du service du personnel pour savoir si elles remplissent les conditions pour participer aux cours. Le CFAF n'intervient pas dans ce processus d'autorisation.

1.4.2 Inscription aux cours publics

Sur le portail Internet de l'École-club Migros pour l'administration fédérale, vous trouverez l'offre des cours de perfectionnement, de diplôme et de conversation qui se déroulent dans les locaux de l'École-club Migros dans toute la Suisse.

Veillez vous inscrire exclusivement sur la page

www.ecole-club.ch/Entreprises/bundesverwaltung et non pas sur le site Internet général de l'École-club Migros. **C'est la seule façon de pouvoir bénéficier des tarifs négociés spécialement pour la Confédération.**

Après avoir obtenu une autorisation pour participer aux cours, la personne intéressée passe le test d'évaluation sur le portail Internet de l'École-club Migros, puis s'inscrit pour le cours qu'elle désire suivre. Une copie de la confirmation de l'inscription est envoyée par courriel à

la personne chargée des questions de formation au sein de l'unité administrative. Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie de l'inscription au CFAF.

Autre procédure pour les cours de préparation aux diplômes DELF, DALF, Goethe et CELI: Pour les cours de préparation aux diplômes mentionnés ci-avant, il est prévu de passer un test d'évaluation écrit dans les locaux de l'École-club Migros. Si l'un des quatre diplômes proposés vous intéresse, veuillez vous inscrire au cours souhaité sur le site dédié à la Confédération. Après avoir reçu votre inscription, l'École-club Migros prendra contact avec vous pour fixer une date pour le test d'évaluation et pour vous fournir de plus amples informations si nécessaire.

1.4.3 Inscription aux cours dispensés dans des locaux des unités administratives

Les mandats pour les cours dispensés dans des locaux des unités administratives sont en principe délivrés par les services du personnel. Ceux-ci vous informeront des cours dispensés au sein de votre unité administrative ainsi que, le cas échéant, de la manière de s'inscrire. Pour les cours sur le lieu de travail, il n'est pas possible de s'inscrire directement auprès de l'École-club Migros.

1.4.4 Inscription au coaching individuel

Une fois votre participation approuvée, vous passerez un test d'évaluation sur le portail Internet de l'École-club Migros dédié à l'administration fédérale. L'inscription est effectuée par votre service du personnel. Il n'est pas possible de vous inscrire directement auprès de l'École-club Migros.

1.5 Attestation

Les personnes qui souhaitent obtenir une attestation doivent l'annoncer à l'enseignant ou à l'enseignante avant la fin du cours. Pour des raisons d'organisation, il n'est possible d'obtenir une attestation après coup que dans des cas exceptionnels.

1.6 Conditions d'annulation

1.6.1 Conditions d'annulation pour les cours publics

Les conditions générales de l'École-club Migros sont applicables.

1.6.2 Conditions d'annulations pour les cours collectifs internes

Annulation	> 15 jours ouvrés avant le début des cours	gratuite
	0 - 15 jours ouvrés avant le début des cours	50 % des frais de cours
	après le début des cours	100 % des frais de cours

L'annulation se fait par écrit (fax, courriel, lettre).

En cas d'annulation de l'inscription, l'unité administrative ou la personne qui souhaite se désinscrire ont jusqu'à la date du début des cours pour désigner un autre participant. Ce dernier doit remplir les conditions de participation. Dans ce cas de figure, les frais d'annulation ne sont pas facturés.

1.6.3 Conditions d'annulation pour le coaching individuel

Une leçon prévue peut être annulée ou reportée par l'unité administrative ou par la personne concernée jusqu'à 24 heures avant son début. Il est possible d'annuler la leçon par téléphone. La leçon est reportée à une date ultérieure selon entente. Les leçons prévues qui ne sont pas annulées dans les délais ou auxquelles la personne inscrite ne s'est pas présentée sont facturées.

L'ensemble des leçons privées qui ont été réservées

- peuvent être annulées gratuitement jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début du cours;
- doivent être suivies dans le délai convenu, après quoi elles seront simplement annulées.

2 Tarifs

Tous les prix figurant dans la liste des tarifs sont:

- en francs suisses (CHF)
- identiques, toutes langues et tous lieux confondus
- tous frais, charges et éventuelle TVA due en sus inclus (prestations de formation sont hors TVA)
- basés sur la durée d'une leçon de 45 minutes

2.1 Cours collectifs publics

Prix des cours collectifs publics (cours dans les locaux de l'École-club Migros)	
Rabais identique pour tous les cours, niveaux et lieux et pour toutes les langues (matériel de cours exclu).	20 %

Les prix généraux de l'École-club Migros sont en vigueur, avec déduction du rabais mentionné ci-dessus. Le rabais a déjà été pris en compte dans les prix publiés sur le site dédié à la Confédération.

Un cours sera ouvert à partir de 5 inscriptions.

2.2 Cours collectifs internes

Le nombre de leçons par cours est convenu bilatéralement entre l'unité administrative concernée et l'École-club Migros.

Prix des cours collectifs internes (cours dans les locaux des unités administratives)			
	Niveaux	Prix par leçon par groupe	Prix matériel de cours par personne
Cours de conversation	A1 - B2	95.--	46.--
	C1 - C2	68.--	71.--

Cours de perfectionnement SANS obtention d'un diplôme	A1 - B2	95.--	46.--
	C1 - C2	68.--	71.--
Cours de perfectionnement AVEC obtention d'un diplôme (sans frais d'examen)	A1 - B2	95.--	50.--
	C1 - C2	68.--	81.--

Groupes de 3 à 14 personnes.

2.3 Coaching individuel

Prix des cours privés (dans les locaux des unités administratives)			
	Niveaux	Prix par leçon par personne	Prix matériel de cours par personne
Prix unitaire pour tous les niveaux et toutes les langues	A1 - C2	95.--	50.--

2.4 Test de langue détaillé

De plus, l'École-club Migros propose des tests d'évaluation détaillés comprenant un test en ligne, une partie écrite et un entretien téléphonique final.

Lien vers le [test de langue détaillé](#) (assessment école-club Migros)

Prix fixe par langue et par personne (pas de rabais possible)

55 francs

2.5 Conseils / contact

L'École-club Migros vous offre des conseils par Internet et par téléphone en allemand, en français et en italien. Les prestations de conseil sont incluses dans le prix du cours.

Personne de contact auprès de l'École-club Migros:

Yves Vonarburg, bundesverwaltung@migrosaare.ch, tél. 058 568 99 56